



Avenue des Grands Lacs

**Marché  
municipal**

**Réglementation de la circulation et  
du stationnement pendant la Foire  
des commerçants de l'AAES**

La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la place du marché, avenue des Grands Lacs, du vendredi 26/09/2025 à 9h00 au samedi 27/09/2025 à 15h00. Seuls les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à y stationner.

**Foire des  
commerçants  
de l'AAES**